

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.12.139.B**

**Marché de
renouvellement du
système de billettique
du réseau de
transports en
commun de
GrandAngoulême -
Approbation d'un
avenant n°1 et
autorisation de
signature à la SPLA
GAMA**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.139.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE BILLETTE DU RÉSEAU DE
TRANSPORTS EN COMMUN DE GRANDANGOULÊME - APPROBATION D'UN AVENANT
N°1 ET AUTORISATION DE SIGNATURE À LA SPLA GAMA**

Par délibération n°39B du 7 avril 2016, le bureau communautaire a approuvé le choix de l'attributaire du marché relatif au renouvellement du système de billettique du réseau de transports en commun de Grand Angoulême et a autorisé la SPLA GAMA, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le contrat au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Le marché n°2015/04 a été notifié en date du 25 mai 2016 à la société AEP TICKETING SOLUTIONS SRL.

Le marché est mixte :

- Il est simple à prix global et forfaitaire pour la fourniture, l'installation et la mise en service initiale des équipements décrits au CCTP :
 - Montant global et forfaitaire : 1 870 720,00 € HT
- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements supplémentaires et pour les services associés.

Suite aux premières étapes de réalisation technique, les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- Modification de la date de mise en service ;
- Interface SAEIV / Billettique ;
- Modification dans le cadre du périmètre de la décomposition du prix global et forfaitaire (quantités matériels et interopérabilité).

La modification de la date de mise en service et les nouveaux délais intermédiaires d'exécution entraînent une plus-value de 9 000 € HT.

Les modifications des quantités entraînent une moins-value du prix global et forfaitaire du marché de 50 862,00 € HT.

Le montant total de l'avenant constitue une moins-value de 41 862,00 €.

Le montant du marché public passe de 1 870 720,00 € HT à 1 828 858,00 € HT, soit une diminution de - 2,24 % par rapport au montant initial du marché.

Conformément aux règles applicables en matière de délégation de la maîtrise d'ouvrage, il appartient au bureau communautaire d'autoriser la SPLA GAMA à signer l'avenant au marché n°2015/04.

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°2015/04 relatif au renouvellement du système de billettique du réseau de transports en commun de GrandAngoulême, portant le montant forfaitaire du marché à 1 828 858,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président de la SPLA GAMA à signer le dit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2016